

BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCE DU CONSEIL DE BASSINS

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/22 DEMANDE DE BUDGET COMPLEMENTAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN ENERGIE ET CLIMAT (PECC)

Date des séances : lundi 14 mars, jeudi 17 mars et lundi 21 mars 2022

Membres présents de la Commission : Mmes Floriane André (21.03.22), Manfred Elmer, Gian Reto Gotsch (Président – Absent le 14 mars), Stéphane Martin (absent le 17.03.22), Hugues Rubattel (absent les 17-21.03.22), Nicolas Sudan (absent le 21.03.22), Claudia Witte

Membre présent du bureau : Bernard Treboux (14.03.2022)

Le 14 mars 2022, Monsieur le Municipal, Marc Mazzariol, nous a présenté les enjeux relevés dans le préavis 01/22 relatif à la demande de budget complémentaire pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC).

La Municipalité relève que le PECC propose un accompagnement adapté à la taille des petites et moyennes communes qui souhaitent y participer et ainsi contribuer à une démarche écologique.

Comme l'importance des enjeux climatiques n'est plus à démontrer, la Cofin estime qu'il est essentiel de ne pas rater le train en marche et considère donc crucial pour la Commune d'adhérer aux démarches écologiques proposées par le Canton et déployer un plan climat communal.

Elle souligne aussi que la Commune de Bassins dispose d'un parc forestier conséquent qui pourrait être mieux valorisé en adhérant au PECC.

La Cofin relève qu'il est essentiel d'agir ensemble dans le but d'accroitre l'impact écologique et la démarche communale s'inscrit dans ce sens par sa volonté de partenariat avec Le Vaud et Arzier-Le Muids.

Finalement, l'incidence financière d'une collaboration intercommunale ne peut être que bénéfique pour la Commune de Bassins.

Ainsi, la Cofin recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis 01/22 tel que présenté par la Municipalité.

Conclusions:

Vu

le préavis municipal N° 01/22 relatif à la demande de budget complémentaire pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC).

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.



La Commission des Finances recommande au Conseil communal de Bassins d'accepter le préavis 01/22 relatif à la demande de budget complémentaire pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC), soit :

- 1. D'engager la Commune de Bassins dans la réalisation d'un Plan énergie et climat communal (PECC) pour la période 2022
- 2. D'autoriser la Municipalité à financer ce projet d'un coût de CHF 18'000.— (TVA et subventions), réparti sur quatre ans, par la trésorerie courante.

Fait à Bassins, le 21 mars 2022

Floriane André

Stéphane Martin

Claudia Witte

Manfred Elmer

Hugues Rubattel

Gian Reto Gotsch Rapporteur

Nicolas Sudan